



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Monsieur le conseiller Tom Broad est absent de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

05-135-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance ordinaire du 7 mai 2018. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

05-136-18 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 05-135-18 Ouverture de la séance
05-136-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 05-137-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 05-138-18 Utilisation des photos des agents de la Patrouille municipale et du logo de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour publiciser la Formation en Sûreté urbaine offerte par le Cégep Gérald Godin

5. Développement communautaire

- 05-139-18 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2018 pour la bibliothèque et abrogeant la résolution 04-115-18
05-140-18 Demande d'assistance pour la Fête de Sainte-Anne
05-141-18 Autorisation d'installer un kiosque fixe sur la Promenade du canal pour la Croisière Navark
05-142-18 ARTM – Service de transport en commun – secteur Nord

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 05-143-18 Demande de modification à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le projet TERRA situé sur le chemin Sainte-Marie

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 05-144-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation – Services professionnels d'une firme professionnelle conseil dans le cadre du réaménagement de la Promenade et de la Place des spectacles

- 05-145-18 Autorisation d'aménager un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2018

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

05-146-18 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la préparation d'un *plan d'intervention pour les réseaux de conduites d'égouts, d'aqueduc et de voirie pour les années 2019 à 2023*

7.2. Conclusion de contrats

05-147-18 Étude de faisabilité pour la construction d'un mur antibruit en bordure de l'Autoroute 20 entre les rues Saint-Pierre et Maple

05-148-18 Octroi de contrat - Achat d'un tracteur à chenilles pour le déneigement des trottoirs

05-149-18 Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux – Année 2018 plus deux années d'option

05-150-18 Renouvellement de contrat – Première année d'option pour le contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2018

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

05-151-18 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de réfection du Centre Harpell

7.5. Autres sujets

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

05-152-18 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Demandes de subventions

05-153-18 Programmation de la TECQ 2014-2018

10.3. Autres sujets

05-154-18 Adoption des comptes

05-155-18 Adoption de l'échéancier 2018 de la vente pour défaut de paiement des taxes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

05-156-18 Entente avec la société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 05-157-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville
- 05-158-18 Contrat d'assurances collectives – achat regroupé – solution UMQ – Regroupement agglomération de Montréal pour une durée maximale de cinq ans : 2019-2024

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

- 05-159-18 Embauche d'une agente de communication (remplacement congé de maternité)

13.2 Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 05-160-18 Présentation et avis de motion du projet de règlement numéro 706-1 modifiant le règlement numéro 706 concernant le traitement des élus municipaux

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 05-161-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 10 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 54 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'autobus au coin de la rue Kent et Sainte-Anne : dénonce que les bancs près de l'arrêt n'ont pas été déneigés cet hiver; • Malgré les travaux sur la rue Sainte-Anne il y a quelques années, le trottoir au coin des rues Sainte-Marie et Sainte-Anne est occupé par une terrasse et ce n'est pas assez large pour les passants; • Descente à kayak de la rue Kent : beaucoup de déchets, roches fissurées, le trottoir est plein de roches, ce n'est pas sécuritaire pour les usagers, ils ont de l'eau sous les genoux pour embarquer dans leurs kayaks, il y a 4 tiges de métal qui n'ont pas été enlevées, il faut de la grève à tous les niveaux pour faciliter l'embarcation, réfère la Ville à l'Association des kayakistes; • Dépôt de photos des sujets discutés;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Dénonce un bris de structure du muret de béton qui longe le stationnement de la rue Lalonde, survenue lors des inondations printanières de 2017; demande quand il sera réparé;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur boul. des Anciens-Combattants : pourquoi 1 voie en direction nord et 2 voies en direction sud; avez-vous planifié les déplacements aux heures de pointe et la fin de semaine; • Saison touristique : est-ce qu'il y aura encore un service de navettes cette année?

	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi les réponses aux questions ne sont pas publiées dans le Procès-verbal?
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Désire savoir à quel endroit il peut mettre sa chaloupe et stationner sa remorque; • Dénonce que le stationnement est trop loin de la descente à bateaux;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Réfère à une citation de madame Hawa dans un article de journal anglophone : « 90% des gens rencontrés se plaignent qu'un petit groupe monopolise la séance et que ce groupe insulte les membres du conseil » ; demande d'où provient ce pourcentage puisque seulement une dizaine de personnes assiste aux séances du conseil; • S'informe sur l'augmentation de la rémunération et sur les modalités de versement; • Demande que l'enregistrement de la séance soit diffusé sur le site;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Se demande quand les piézomètres seront retirés; • La réparation du terrain est aux frais de qui et est-ce que les citoyens concernés seront consultés;
7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Muret situé près du Lac St-Louis, se demande quel palier de gouvernement est compétent pour statuer sur sa demande de réfection du mur; • Demande quand les blocs de béton seront déplacés.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

05-137-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018;

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

05-138-18 Utilisation des photos des agents de la Patrouille municipale et du logo de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour publiciser la Formation en Sûreté urbaine offerte par le Cégep Gérald Godin

ATTENDU QUE la Patrouille municipale de Sainte-Anne-de-Bellevue a collaboré étroitement avec le Cégep Gérald Godin, à mettre sur pied une formation en Sûreté urbaine qui débutera au mois de septembre 2018, visant l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) en cette matière;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation ainsi que le Ministère de la Sécurité publique ont autorisé le Cégep à offrir cette nouvelle formation;

ATTENDU QUE pour sa campagne publicitaire, le Cégep Gérald Godin souhaite utiliser des photos prises des agents ainsi que le logo de la Ville afin de promouvoir la nouvelle formation collégiale en *Sûreté urbaine*, offerte à tous les services de patrouille municipale au Québec;

ATTENDU QUE cette publicité procurera une bonne visibilité à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et contribue de manière positive à son image;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la publication de photos des agents de la Patrouille municipale et du véhicule de service en y incluant le logo de la Ville pour la publicité produite par le Cégep Gérald Godin dans le cadre de la nouvelle formation offerte en *Sûreté urbaine*.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

05-139-18	Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2018 pour la bibliothèque et abrogeant la résolution 04-115-18
------------------	---

ATTENDU QU' une demande d'assistance financière doit être faite auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'acquérir des documents culturels pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE cette aide financière est demandée dans le cadre du projet Développement des collections-Acquisitions afin de couvrir une partie des frais liés à sa réalisation;

ATTENDU QUE la demande fait état de nos buts et objectifs en matière d'acquisition de documents pour l'année 2018 ainsi que de nos acquisitions réalisées en 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la directrice des loisirs à effectuer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2018 pour la bibliothèque.

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à autofinancer le montant des acquisitions 2018 dans l'attente de l'approbation et des versements de la subvention par le Ministère.

D'autoriser la directrice des loisirs à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente résolution.

D'abroger la résolution 04-115-18.

Adoptée à l'unanimité.

05-140-18 Demande d'assistance pour la Fête de Sainte-Anne

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de la Paroisse de Ste-Anne-de-Bellevue par lettre datée du 8 février 2018 cherchant la collaboration de la Ville lors de la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la présence des agents de la patrouille municipale de la Ville afin de veiller à la bonne marche de la procession annuelle de la Fête de Sainte-Anne qui aura lieu le 26 juillet 2018.

De rendre disponible un camion de la Ville pour permettre la parade de la statue de Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

05-141-18 Autorisation d'installer un kiosque fixe sur la Promenade du canal pour la Croisière Navark

ATTENDU l'imbroglia causé l'an passé à l'effet que les clients des croisières ne savaient pas à quel endroit acheter leurs billets;

ATTENDU QUE malgré la présence de coroplaste sur la rampe de la Promenade du Canal, plusieurs personnes se présentaient à l'Hôtel de Ville afin de se procurer des billets;

ATTENDU QUE l'installation d'un kiosque temporaire comporte plusieurs avantages dont voici quelques-uns :

- Identification claire du lieu d'embarquement;
- Indication claire du lieu avant l'arrivée du personnel pour la billetterie;
- Produit plus professionnel;
- Meilleur abri selon la météo et le vent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'installation d'un kiosque fixe de 4 pieds par 4 pieds et d'une hauteur de 8 pieds temporaire pour les croisières Navark sous réserve de l'approbation de la localisation dudit kiosque par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

05-142-18 ARTM – Service de transport en commun – secteur Nord

- ATTENDU QUE la Ville reçoit année après année de nombreuses plaintes relativement au service de taxi offert par la STM dans le secteur nord;
- ATTENDU QUE outre les heures de pointe, le service de taxi est déficient de jour, de soir, de fin de semaine ainsi que les jours fériés;
- ATTENDU QUE malgré les multiples rencontres avec la STM dans le but d'améliorer le service, les résultats restent mitigés;
- ATTENDU QUE le Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a fait tout en son pouvoir afin de faire avancer ce dossier, mais l'offre de service de transport en commun n'est toujours pas adéquate;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

De demander à l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM) de procéder à une étude et une analyse du service de transport en commun offert par la Société de transport de Montréal (STM) dans le secteur nord de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'éluder des solutions viables et offrir un service bonifié de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME**6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)****05-143-18 Demande de modification à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le projet TERRA situé sur le chemin Sainte-Marie**

- ATTENDU QUE le promoteur a déposé une demande afin de modifier le choix de la maçonnerie qui avait été accepté par le conseil en août 2017, par une palette similaire;
- ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, toute modification au plan original accepté par le conseil doit être évaluée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour ensuite être autorisée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU a évalué la demande lors de sa rencontre du 11 avril 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de modification du PAE pour le projet TERRA permettant la nouvelle palette de couleur des matériaux, tel qu'illustré dans le document de présentation 21607 et le plan clé des matériaux portant le titre Plan de coloration du secteur 1, daté du 26 septembre 2017, préparé par l'architecte Luc Denis ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 11 avril 2018.

D'accepter la demande de modification au PAE pour le projet TERRA permettant la nouvelle palette de couleur des matériaux, tel qu'illustré dans le document de présentation 21607 et en référence au plan portant le titre Plan de coloration du secteur 1, daté du 26 septembre 2017, préparé par l'architecte Luc Denis.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

05-144-18	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation – Services professionnels d'une firme professionnelle conseil dans le cadre du réaménagement de la Promenade et de la Place des spectacles
------------------	---

ATTENDU QUE Parc Canada effectue des travaux de réfection des écluses de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la phase II de ces travaux prévus en 2019 et 2020, prévoit la remise en état des installations destinées aux visiteurs, afin d'améliorer l'expérience de visite;

ATTENDU QUE lors des inondations printanières de l'an passé, des parties de la promenade ont été submergées d'eau et ont été endommagées;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le Conseil a approuvé au PTI 2018-2019-2020, un projet de réaménagement de la Promenade et de la Place des spectacles;

ATTENDU QUE ce nouvel aménagement d'ensemble sera axé sur le développement durable et permettrait d'atteindre nos objectifs de diminution des îlots de chaleur, dans le but d'atténuer leurs effets néfastes sur l'environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'une firme professionnelle conseil pour le réaménagement durable de la Promenade et de la Place des spectacles en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

05-145-18 Autorisation d'aménager un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2018

- ATTENDU la demande du restaurant *Cunninghams* à l'effet d'aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement;
- ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) accorde son soutien au projet susmentionné;
- ATTENDU QUE la SDC a demandé à la Ville de compenser la perte de cases de stationnement sur rue;
- ATTENDU QUE la Ville étudie déjà la question afin de bonifier l'offre de stationnement dans le secteur sud de la Ville, et ce, particulièrement lors de la saison touristique;
- ATTENDU le projet-pilote instauré l'an passé et la réussite de cet essai sur une partie du domaine public;
- ATTENDU QUE le projet est autorisé selon des critères liés à la localisation, aux installations, à l'exploitation, etc., et ce, de manière à assurer la sécurité des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la terrasse et le respect des commerces avoisinants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le restaurant *Cunninghams* à aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement, pour la saison estivale 2018, et ce, aux conditions énumérées dans une entente à conclure avec la Ville.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

05-146-18 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la préparation d'un plan d'intervention pour les réseaux de conduites d'égouts, d'aqueduc et de voirie pour les années 2019 à 2023

ATTENDU QUE le *Plan d'intervention sur les réseaux de conduites d'égouts, d'aqueduc et de voirie (Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – 2014-2018)* vient à échéance cette année;

ATTENDU QUE lorsque la Ville se dote d'un plan d'intervention, celle-ci peut bénéficier des subventions offertes pour la réfection des infrastructures;

ATTENDU QU' un plan d'intervention est exigé par le MAMOT lors d'une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et/ou d'égouts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à aller en appel d'offres sur invitation pour des services professionnels de préparation d'un plan d'intervention sur les réseaux des conduites d'égouts, d'aqueduc et de voirie 2019-2023 en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

05-147-18 Étude de faisabilité pour la construction d'un mur antibruit en bordure de l'Autoroute 20 entre les rues Saint-Pierre et Maple

ATTENDU l'augmentation constante de la circulation sur l'Autoroute 20;

ATTENDU QUE les niveaux de bruit ne cessent d'augmenter et nuit considérablement à la quiétude des citoyens qui résident ;

ATTENDU QUE l'administration municipale travaille depuis 2010 dans l'objectif d'aménager un mur antibruit le long de l'Autoroute 20 mais que ce projet n'a pas abouti dû au refus du Ministère des transports du Québec de financer 75% des coûts liés au projet ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite relancer le projet auprès du Ministère des transports du Québec dû à l'augmentation de la circulation

sur l'Autoroute 20 et des nuisances par le fait même causées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer un contrat pour une étude de faisabilité technique d'un écran antibruit à la firme Exp. pour la construction d'un mur antibruit le long de la bordure de l'Autoroute 20 entre les rues Saint-Pierre et Maple.

D'autoriser la dépense de 23 282,44 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-148-18 Octroi de contrat - Achat d'un tracteur à chenilles pour le déneigement des trottoirs
--

ATTENDU la résolution 02-046-18 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à chenilles pour le déneigement des trottoirs;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 3 avril 18;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme, soit *R.P.M. Tech Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un tracteur à chenilles camion pour le déneigement des trottoirs à la compagnie *R.P.M. Tech Inc.*

D'autoriser une dépense maximale de 172 418,29 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 157 440,88 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 10 ans comme suit :

Pour l'année 2019 : 15 744,88 \$
Pour les années 2020 à 2028 : 15 744,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

05-149-18 Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux – Année 2018 plus deux années d'option
--

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 19 avril 2018;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2018 au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat à la compagnie *Entreprises Michael Cinquino.inc.* pour la fourniture et la pose de béton bitumineux nécessaire à l'entretien du réseau routier pour la période du 7 mai 2018 au 6 mai 2019 inclusivement plus deux années d'option soit du 7 mai 2019 au 6 mai 2020 et du 7 mai 2020 au 6 mai 2021.

D'autoriser la dépense de 62 086,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-320-00-529 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<p>05-150-18 Renouvellement de contrat – Première année d'option pour le contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2018</p>
--

ATTENDU QUE le contrat d'un an avec deux possibilités de renouvellement a été octroyé le 12 juin 2017 à l'entreprise *Lignco Sigma inc.*, tel qu'il appert de la résolution 06-178-17 ;

ATTENDU QUE la Ville a été satisfaite du travail effectué par l'entreprise l'année dernière;

ATTENDU QUE le marquage de la chaussée est nécessaire au maintien de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le renouvellement de la première année d'option du contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2018 avec l'entreprise *Lignco Sigma inc.*

D'autoriser la dépense de 22 970,72 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-355-00-420 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**05-151-18 Décompte progressif numéro 3 –
Travaux de réfection du Centre
Harpell**

ATTENDU la résolution 10-270-17 autorisant l'octroi du contrat pour la réfection du Centre Harpell;

ATTENDU la recommandation du service de l'urbanisme quant au paiement du décompte numéro 3 à l'entreprise *Polygone Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du service de l'urbanisme quant au paiement du décompte numéro 3 à l'entreprise *Polygone Construction inc.* relativement à des travaux de réfection du Centre Harpell, pour un montant de 112 504,06 \$, taxes incluses, lequel est financé à même un emprunt au fonds de roulement tel que détaillé à la résolution 10-270-17.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES****05-152-18 Aide financière à l'organisme à but
non lucratif – dons / promotions /
aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la dépense et le paiement de 200 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à *Nova l'Ouest de l'île* pour une contribution de la part de la Ville au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 13 août 2018 au Club de golf Beaconsfield.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. DEMANDES DE SUBVENTIONS

05-153-18 Programmation de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE dans le cadre du programme 2014-2018 de subvention «Taxes sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ), la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a obtenu un montant de 1 560 864\$ et, de ce montant, 1 413 506 \$ ont été affectés à des projets d'infrastructures, dont un montant de 178 875 \$ pour effectuer l'inspection de la conduite de refoulement de Leslie-Dowker;

ATTENDU QUE par conséquent, un montant de 147 358 \$ est disponible pour des travaux d'infrastructures de remplacement des pompes à la station de pompage de Leslie-Dowker qui doivent être complétés au plus tard le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la TECQ pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

Il est résolu que :

La municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui

a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

D'abroger la résolution 04-126-18 relativement à une demande de subvention de la programmation de la TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.3. AUTRES SUJETS

05-154-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 7 mai 2018;	<u>325 939,61 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2018;	<u>4 603 645,59 \$</u>
Total :	<u>4 929 585,20 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 20 avril 2018	<u>206 398,19 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

05-155-18 Adoption de l'échéancier 2018 de la vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QU' il est du devoir du trésorier de percevoir tous les deniers dus à la municipalité;

ATTENDU QUE la procédure de vente pour taxes s'inscrit dans un processus de saine gestion des finances de la municipalité;

ATTENDU QU' un échéancier a été préparé et soumis au conseil municipal par le service du greffe et de la trésorerie;

ATTENDU QU' il est important d'aviser les propriétaires en défaut de paiement des taxes dès maintenant pour que ceux-ci soient informés des procédures de perception qui seront entreprises dès l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'échéancier 2018 de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales, joint en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.1. **CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

05-156-18 Entente avec la société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

ATTENDU QU' à la suite des inondations de mai 2017, la Ville a eu recours aux services de la Croix-Rouge pour nous aider à équiper notre Centre d'accueil des sinistrés;

ATTENDU QUE cette entente encadre des services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge à la Ville en cas de sinistre;

ATTENDU QUE la Ville versera une contribution annuelle à la Croix-Rouge à titre de quote-part de la Ville pour les services aux sinistrés pour toute la durée du contrat;

ATTENDU QUE cette entente sera basée sur une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QUE avec cette entente, la Croix-Rouge s'engage à venir en aide à notre Ville en période de sinistre en offrant du soutien humain et matériel pour répondre aux sinistrés :

- Hébergement;
- Alimentation;
- Habillement
- Accueil et information, inscription, services personnels, etc.

ATTENDU QU' il est préférable de conclure une entente préalable avec eux afin d'être inscrit sur leur liste prioritaire et ainsi assurer la disponibilité du matériel pour notre Ville en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la signature d'une entente avec la société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans, 2018-2021.

D'autoriser une contribution de 347,06 \$ à la Croix-Rouge à titre de quote-part de la Ville pour les services aux sinistrés pour l'année 2018-2019 à même le poste budgétaire 02-701-10-494 du fonds général.

D'autoriser le Directeur général et madame le Maire à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

05-157-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 21 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 21 juin 2018.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

05-158-18 Contrat d'assurances collectives – achat regroupé –solution UMQ – Regroupement agglomération de Montréal pour une durée maximale de cinq ans : 2019-2024

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres

public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15%;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des

conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

Adopté à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

05-159-18 Embauche d'une agente de communication (remplacement congé de maternité)
--

ATTENDU le départ de la chargée de communication et Ressources humaines pour congé de maternité;

ATTENDU la nécessité d'assurer la continuité au service des Communications de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

De nommer Madame Camille LeBlanc, agente de communication à partir du 22 mai 2018 au 1^{er} novembre 2019.

Le salaire et les conditions de travail de cette employée sont ceux prévus à son entente individuelle de travail.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente de travail à intervenir entre les parties.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de madame Camille LeBlanc à même le poste budgétaire numéro 02-131-00-145 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05-160-18 Présentation et avis de motion du projet de règlement numéro 706-1 modifiant le règlement numéro 706 concernant le traitement des élus municipaux

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 706-1 modifiant le règlement numéro 706 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement concernant le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération du maire de 24 024 \$ à 28 109 \$ et celle des élus de 8 009 \$ à 9 370 \$. Le règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Les articles relatifs à l'allocation de dépenses et

l'indexation annuelle resteront inchangés. Les modalités de versement seront déterminées dorénavant par résolution.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 9 avril 2018 au 7 mai 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} avril 2018 au 30 avril 2018;
- Embauche de personnel – Service des loisirs 2018;
- Dépôt des états financiers;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-161-18 Levée de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 13.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12240